

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JANVIER 2019**

Délibération : **N° 2019-01- 5**
 OBJET : **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019**
AMENAGEMENT DU MAIL
 Nomenclature : **7.5.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Absent : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : 2019 01 05 -
 ANNEXE Demande
 subvention Mail DETR plan
 de financement.pdf

Le vingt-huit janvier deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC.

Les membres ayant donné un pouvoir :

Gil RANNOU donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER, Yvon LERAT donne pouvoir à Catherine CADOU, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

La Préfecture de Loire-Atlantique a lancé le 19 décembre dernier un appel à projet commun pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de subvention à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2019.

Ces dotations ont vocation à participer au financement de projets favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural et/ou la réalisation d'investissements.

Les catégories d'opérations prioritaires ont été définies comme suit :

- Bâtiments publics,
- Attractivité des territoires,
- Transition écologique, énergétique et numérique,
- Voirie liée à la sécurité,
- Ingénierie territoriale.

Conformément à la liste des communes pouvant bénéficier de la DETR, la commune de Treillières y est éligible.

Il est proposé de présenter au titre de la DETR 2019, l'aménagement du Mail au titre de la voirie liée à la sécurité. En effet, en 2012, la commune s'était engagée à implanter un multi-accueil et une salle communale dans une opération immobilière plus vaste menée par la SAMO et comprenant des logements sociaux. Depuis, la commune a construit dans le même espace un nouveau pôle enfance et solidarités.

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20190128-2019-01-5-DE
 Date de télétransmission : 31/01/2019
 Date de réception préfecture : 31/01/2019

En 2015, la Mairie a réalisé une première tranche de travaux en viabilisant cet espace. Il convient désormais de l'aménager en le sécurisant et en l'ouvrant vers la future ex-école de La Chesnaie, ce qui permettra également de réaménager l'accès à la Mairie pour les personnes à mobilité réduite. En outre, cet aménagement doit permettre de rejoindre le futur pôle structurant Treillières-Grandchamp-des-Fontaines.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- DE SOLLICITER une subvention auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2019 pour l'aménagement du Mail conformément au plan de financement joint ;
- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération ;
- DE S'ENGAGER à la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 janvier 2019
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20190128-2019-01-5-DE
Date de télétransmission : 31/01/2019
Date de réception préfecture : 31/01/2019